

| | |
|--|--|
| DÉPARTEMENT DU NORD ARRONDISSEMENT DE LILLE CANTON DE TEMPLEUVE COMMUNE DE GENECH | EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 2 AVRIL 2024 |
|--|--|

| | |
|--|---|
| Référence | <p>L'an deux mil vingt-quatre, le deux du mois d'avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni au sein de la salle du Conseil Municipal de Genech, deuxième étage de la Mairie Annexe, sous la présidence de Madame Anne WAUQUIER, Maire, suite à la convocation qui lui a été faite et dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie, le vingt-huit du mois de mars deux mil vingt-quatre, conformément à la Loi.</p> <p><u>Présents</u> : Anne WAUQUIER, Maire – Laurence DUPISSON, David MERLIN, Hélène SOULARD, Gautier MARSON, Stéphanie BLANCHARD, Adjointes – Sophie BERQUÉ, Hervé CAPELLE, Jean-Christophe CARLIER, Jacques DEGRAEVE, Pascal GRULOIS, Guillaume LABARRE, Fleury LOYEZ, Hugues MALFAIT, Milva MASSE, Emmanuelle PASCAL, Virginie RENARD, Conseillers Municipaux.</p> <p>Formant la majorité des membres en exercice.</p> <p><u>Excusés</u> : Pierre DORCHIES qui donne pouvoir à Gautier MARSON ; Stéphanie GERNEZ qui donne pouvoir à Laurence DUPISSON ; Hervé GUYON ; Isabelle LEPOUTRE qui donne pouvoir à Emmanuelle PASCAL ; Patricia MOISSETTE qui donne pouvoir Pascal GRULOIS ; Francisco SERRA.</p> <p><u>A été nommée secrétaire de séance</u> : Guillaume LABARRE</p> <p>DÉLIBÉRATION N°015-2024 – ADMINISTRATION GÉNÉRALE – APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MARS 2024.</p> |
| DEL.015-2024 | |
| Objet de la délibération | |
| Approbation du Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 26 mars 2024. | |
| Membres du Conseil Municipal | |
| En exercice : 23 Présents : 17 Qui ont pris part au vote : 21 | |
| Date de la convocation | |
| 28 mars 2024 | |
| Date de publication | |
| 8 avril 2024 | |
| Vote | |
| A la majorité Pour : 21 Contre : 0 Abstention : 0 | |

Sur rapport de Madame la Maire ci-dessous :

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 26 mars 2024, comme suit :

Introduction

Madame la Maire prend la parole :

« Bonsoir à toutes et à tous ! Comme à l'habitude, je vous informe que la séance de ce soir est retransmise en direct sur la page Facebook *Ville de Genech*. Bienvenue aux Genechoises et Genechois qui assistent à ce Conseil Municipal et à celles et ceux qui le suivent en visio sur Facebook donc. Ce Conseil Municipal sera très court car il est dédié au vote de deux délibérations portant sur la voirie et dans l'optique de déposer avant le 31 mars les demandes de subventions départementales s'y rapportant. Le prochain Conseil, consacré au vote du budget, sera par conséquent plus long. Il est 19h04, nous allons débiter ce Conseil Municipal.

Je vais commencer par faire l'appel pour vérifier le quorum (**Chaque Conseiller(ère) Municipal(e) répond « présent(e) » à l'appel de son nom**).

Sont présents Stéphanie BLANCHARD, Jacques DEGRAEVE, Pierre DORCHIES, Laurence DUPISSON, Guillaume LABARRE, Isabelle LEPOUTRE, Fleury LOYEZ, Hugues MALFAIT, Gautier MARSON, Milva MASSE, David MERLIN, Patricia MOISSETTE (arrive avant le vote de la dernière délibération), Emmanuelle PASCAL, Virginie RENARD, Hélène SOULARD, Anne WAUQUIER.

Sont absents et excusés : Sophie BERQUÉ qui donne pouvoir à Milva MASSE ; Hervé CAPELLE ; Jean-Christophe CARLIER qui donne pouvoir à Virginie RENARD ; Stéphanie GERNEZ qui donne pouvoir à Pierre DORCHIES ; Pascal GRULOIS qui donne pouvoir à Patricia MOISSETTE ; Hervé GUYON qui donne pouvoir à Anne WAUQUIER ; Francisco SERRA qui donne pouvoir à Hélène SOULARD.

Je fais passer la feuille de présence pour recueillir vos signatures.

Nous allons passer à l'ordre du jour avec la première délibération sur la désignation du Secrétaire de Séance.

Délibération n°010-2024 – Administration Générale – Désignation du Secrétaire de Séance :

Il nous faut comme d'habitude un ou une secrétaire de séance. Qui veut bien être Secrétaire pour cette séance-ci ? (**Guillaume LABARRE lève la main**). Guillaume ! Qui est contre ? (**Personne**). Qui s'abstient ? (**Personne**). Qui est pour ? (**15 mains levées et 5 procurations « pour »**). Merci Guillaume.

Délibération n°011-2024 – Administration Générale – Approbation du Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 13 février 2024 :

La deuxième délibération concerne l'approbation du Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 13 février dernier. Avez-vous des questions ou des remarques sur ce projet de Procès-verbal ? Non ? Nous allons passer au vote. Qui est contre ? (**Personne**). Qui s'abstient ? (**Personne**). Qui est pour l'approbation du Procès-verbal du dernier Conseil Municipal ? (**15 mains levées et 5 procurations « pour »**). Merci.

Délibération n°012-2024 – Urbanisme et Travaux / Sécurité et Environnement – Demande d'Aide Départementale aux Villages et Bourgs, volet Voirie Communale, pour la réfection de la chaussée des rues du Riez et de la Croix :

La Délibération suivante concerne donc les travaux de voirie rues du Riez et de la Croix. Je laisse donc la parole à David Merlin qui va vous expliquer la finalité de cette délibération ».

David Merlin, Troisième Adjoint au Maire, prend la parole :

« Vous avez tous pu prendre connaissance des envois de Madame Davoine. Dans le cadre des travaux de voirie qui vont être engagés sur la Commune cette année, nous pouvons solliciter le Département par le dépôt de deux demandes de subvention. L'une au titre de l'Aide Départementale aux Villages et Bourgs, Volet Voirie Communale, l'ADVB-VC, pour la réfection de la couche de roulement de la rue du Riez. Cette couche de roulement, nous allons la reprendre du rond-point jusqu'au croisement des rues Riez et de la Croix. Le taux maximal de financement par le Conseil Départemental est de 50 %. Le montant des travaux est de 71 492,22 euros Hors Taxes ; il s'agit bien et comme toujours d'un montant estimé. Le montant de la subvention serait donc de 35 746,11 euros Hors Taxes et il resterait à la charge de la Commune le même montant ».

Madame la Maire reprend la parole :

« Y-a-t-il des questions ? Non ? Nous passons au vote. Qui est contre ? (**Personne**). Qui s'abstient ? (**Personne**). Qui est pour ? (**15 mains levées et 5 procurations « pour »**).

Délibération n°013-2024 – Urbanisme et Travaux / Sécurité et Environnement – Partenariat avec la Médiathèque Départementale du Nord – Signature du contrat d'objectifs.

Pour la délibération treize, je laisse de nouveau la parole à David Merlin qui va vous en exposer le but ».

David Merlin, Troisième Adjoint au Maire, prend la parole :

« La deuxième subvention serait donc demandée au titre de la répartition du produit des amendes de police de l'année 2023. Nous allons aménager et sécuriser le carrefour des rues de Fournes, Sablons et Bas Chemins par la pose de feux dit intelligents ou récompenses en y associant les trois passages piétons qui se trouvent à cet endroit. Les feux seraient toujours en position permanente rouge, à détection d'un véhicule. La route prioritaire serait ainsi la rue de Fournes. « A détection » signifie qu'un véhicule, s'il respecte la vitesse, ferait passer le feu au vert. Les voiries secondaires seraient donc la rue des Bas Chemins et la rue des Sablons. Le taux maximal de la subvention que l'on peut demander est fixée à 75 %, plafonnée à 25 000 euros Hors Taxes. Le montant des travaux est arrêté à 39 716,55 euros Hors Taxes. La subvention demandée est donc de 25 000 euros Hors Taxes avec un reste à charge pour la Commune de 14 716,55 euros Hors Taxes ».

Emmanuelle PASCAL, Conseillère Municipale, prend la parole :

« J'ai une question David. Cela veut dire qu'il n'y aura plus de priorité à droite si les gens de la rue de Fournes respectent la limitation ? ».

David MERLIN, Adjoint au Maire, reprend la parole :

« Tout à fait »

Hugues MALFAIT, Conseiller Municipal, prend la parole :

« J'ai une question. Je dis ok pour le financement, mais quel sera le coût annuel de l'entretien ? ».

David MERLIN, Adjoint au Maire, reprend la parole :

« Il n'y a pas de coût annuel d'entretien ».

Hugues MALFAIT, Conseiller Municipal, reprend la parole :

« Ce sont des feux tricolores avec un radar ! Donc je pense qu'il faut régulièrement les régler et autres. Cela serait intéressant de connaître le coût d'entretien. Si on pouvait en parler en commission ou au prochain Conseil Municipal, ça serait bien ».

David MERLIN, Adjoint au Maire, reprend la parole :

« Il n'y a pas de coût d'entretien. S'il y a une panne, on fait revenir l'entreprise qui a installé le matériel. Comme vous l'avez vu en commission voirie, il s'agit de l'établissement Mazingarbe ».

Hugues MALFAIT, Conseiller Municipal, reprend la parole :

« Enfin je ne suis pas spécialiste mais théoriquement il doit quand même y avoir un entretien, un suivi du radar pour qu'il fonctionne correctement. On ne va pas laisser ad vitam æternam en l'état si ça tombe en panne ».

Madame la Maire, reprend la parole :

« Monsieur Malfait, s'il y a une panne, on appellera la société. Il n'y a pas de contrat de maintenance sur ce type d'installation ».

Pierre DORCHIES, Premier Adjoint au Maire, prend la parole :

« Il y aura un coup de réparation, si le matériel tombe en panne ».

Hugues MALFAIT, Conseiller Municipal, reprend la parole :

« D'accord, merci ».

Madame la Maire, reprend la parole :

« Autre question ? Non ? Nous passons donc au vote. Qui est contre ? **(Personne)** Qui s'abstient ? **(Personne)** Qui est pour ? **(16 mains levées et 6 procurations « pour »)**.

Je vous remercie bien, il s'agissait de la dernière délibération ».

Hugues MALFAIT, Conseiller Municipal, reprend la parole :

« J'ai des questions ».

Madame la Maire, reprend la parole :

« D'accord, allez-y ».

Hugues MALFAIT, Conseiller Municipal, reprend la parole :

« Merci de me donner la parole Madame le Maire. Des Genechois m'ont interpellé sur la distribution des Genech Infos rue Blonde, allée de la Voyette et rue du Plumont qui accusait un peu de retard ; je transmets l'information.

Ensuite, je voudrais être un peu informé sur les ateliers qui vont avoir lieu à l'école Le Petit Prince concernant la future végétalisation et savoir s'il va y avoir des réunions ? ».

Madame la Maire, reprend la parole :

« Oui bien sûr, puisque nous faisons de la démocratie participative, nous faisons donc des réunions publiques. Nous avons voté ce projet de végétalisation de la cour qui s'inscrit dans un cadre beaucoup plus large sur la gestion différenciée des espaces publics. Le 3 avril prochain, nos institutrices et la directrice de l'école ont rendez-vous pour qu'on leur explique le projet ; ensuite, les parents seront sollicités ainsi que les élèves ».

Hugues MALFAIT, Conseiller Municipal, reprend la parole :

« D'accord, mais moi je pose la question étant qu'élu et vous me parlez de démocratie participative. J'aimerais bien être associé aux réunions avec les institutrices, la directrice, vous-même et des élus. Je voudrais y participer ! Est-ce que cela est possible ? ».

Madame la Maire, reprend la parole :

« Je note votre demande, me renseignez et reviens vers vous ».

Hugues MALFAIT, Conseiller Municipal, reprend la parole :

« D'accord, donc vous êtes Maire et il faut que vous vous renseigniez ? ».

Madame la Maire, reprend la parole :

« Vous me posez une question à laquelle je dois réfléchir. D'autant que je sais à quel point vous êtes procédurier Monsieur Malfait. Je vous dis donc, j'ai entendu votre question, je réfléchis, me renseignez et reviens vers vous ».

Hugues MALFAIT, Conseiller Municipal, reprend la parole :

« Je vous en remercie Madame la Maire ».

Madame la Maire, reprend la parole :

« Il est 19h15, c'est la fin de ce Conseil Municipal, à la semaine prochaine pour le vote du budget. Bonne soirée à toutes et à tous ».

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'Ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021, portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les Collectivités Territoriales et leurs groupements,

Vu la présentation du Procès-verbal ci-dessus,

Après en avoir délibéré à main levée par : **21** voix pour – **0** voix contre – **0** abstention, **décide** d'approuver le Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 26 mars 2024 comme ci-dessus.

Signature du Secrétaire
de Séance :



Ainsi fait et délibéré en séance publique,
les an, mois et jour susdits. Pour copie
conforme,



La Maire
Anne WAUQUIER

Ont signé au registre des délibérations le Secrétaire de Séance désigné ainsi que Madame la Maire de GENECH, conformément à l'Article L.2121-23, alinéa 2 du CGCT.

Le présent acte administratif sera notifié au représentant de l'Etat chargé du contrôle de légalité.

Dès sa transmission au représentant de l'Etat et dans un délai de deux mois à compter de sa réception en Préfecture, le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Collectivité ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille.

Envoyé en préfecture le 05/04/2024

Reçu en préfecture le 05/04/2024

Publié le



ID : 059-215902586-20240402-DEL15_CM020424-DE